

## CGV DOMAINE DE BOURBACOU

**Article 1 – Contrat** Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location et de l'hébergement dans les Gîtes, chambres d'hôtes, roulotte situés au Domaine de Bourbacoup, 26 avenue du lieutenant-colonel Farro 19000 TULLE .

En aucun cas nous aurions notre responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

**Article 2 – Durée du séjour** : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3 – Conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 100 % du montant total de la location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### **Article 4 – Annulation du séjour par le locataire**

En cas d'annulation, la somme versée au moment de la réservation est remboursée jusqu'à 10 jours avant l'arrivée. Jusqu'à 5 jours avant l'arrivée, 50% du montant versé est remboursé. Passé ce délai, la totalité de la réservation est due, aucun remboursement n'est effectué.

### **Article 5- Moyens de paiement acceptés**

- Chèque bancaire à l'ordre de SARL DOMAINE DE BOURBACOU
- Virement bancaire
- Carte bancaire : Mastercard, Eurocard, Visa, American Express
- Paiement en ligne sécurisé sur le site internet
- Chèques vacances (sous réserve d'acceptation par la direction)

### **Article 5 – Tarifs**

Les tarifs figurant sur nos fiches de présentation des gîtes s'entendent toutes taxes comprises, hors taxes de séjour (La taxe de séjour étant de 0.60 cts/ personne / nuit ). Nos prix sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur et sont donc susceptibles d'être modifiés en cas d'évolution de ceux-ci.

**Article 6- Capacités** : Le nombre de personnes indiqué par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenue de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. La direction se réserve le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement si le nombre de personnes dépasse l'occupation maximale autorisée.

Le nombre d'occupants de l'hébergement est indiqué lors de la réservation et en cas de modification, celle-ci doit être indiquée avant le séjour. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 7 – Modification de séjour** : Toute modification de séjour demandée en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services. Elle pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire. En cas d'évènements extérieurs indépendants de notre volonté, nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors et selon disponibilités, un séjour équivalent avec dates ou hébergements différents. Si cette offre ne vous satisfaisait pas, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

**Article 8 – Arrivée** : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Les arrivées se font à partir de 16H.

L'heure d'arrivée ne peut se faire après 20h pour les gîtes et ne peut excéder 18h pour les chambres d'hôtes et la roulotte. Si vous ne pouvez respecter cet horaire, il est indispensable de prévenir en amont au 07 76 69 24 58.

**Article 9 – Départ** :

Les départs des gîtes se font au plus tard à 10H.

Les départs des chambres d'hôtes et de la roulotte se font au plus tard à 11H.

**Article 10 – Utilisation des lieux :** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il est strictement interdit d'organiser des événements festifs au sein du domaine.

### **Article 11 – Visiteurs extérieurs**

Aucun visiteur extérieur n'est accepté au sein des chambres d'hôtes et de la roulotte.

Les visiteurs extérieurs accueillis au sein des gîtes ne peuvent y séjourner. Les véhicules doivent être garés à l'extérieur du domaine.

### **Article 12 – Parking**

Chaque logement bénéficie d'une place de parking située devant le bâtiment principal . Tout véhicule supplémentaire doit être garé avant le pont permettant de rejoindre la propriété. Les véhicules utilitaires ne sont pas autorisés à franchir le pont et doivent être garés sur les places situées avant celui-ci.

### **Article 13 – Accueil des animaux :**

Les animaux sont autorisés dans les gîtes sous conditions. Le locataire doit signaler en amont de sa réservation de quel type d'animal il s'agit et le Domaine de Bourbacoup se réserve le droit d'accepter ou non la réservation.

Un tarif de 7€/jour/animal est à régler au moment de la réservation.

Les animaux doivent être impérativement tenus en laisse sur le domaine.

Les animaux sont interdits dans les chambres d'hôtes et les hébergements insolites.

Tout dommage commis par un animal de compagnie durant le séjour devra faire l'objet d'une déclaration d'assurance et du remboursement des dommages causés.

**Article 14 – Assurances :** Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance responsabilité civile pour ces différents risques. Les dommages doivent être signalés à la direction avant la fin du séjour.

**Article 15 – Objets de Valeur :** il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements.

### **Article 16 – Ménage**

Les gîtes doivent être rendus propres. Dans le cas contraire, si votre logement est rendu dans un état de propreté et de rangement non satisfaisant, nous nous réservons le droit de vous facturer un forfait ménage correspondant à la taille de votre hébergement.

**Article 17 - Fumer** Il est interdit de fumer à l'intérieur des hébergements.

Le non-respect d'une clause du contrat entraînera une rupture immédiate de celui-ci et l'annulation du séjour sans que le locataire puisse prétendre à un remboursement et/ou un dédommagement.